

LES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Les CPOM, devenus obligatoires dans certains cas, sont aujourd'hui une opportunité pour penser à moyen terme les objectifs et les moyens des établissements et services issus de la loi du 2 janvier 2002. L'étendue des compétences des ARS et des départements sur le champ médicosocial, ainsi que les perspectives ouvertes par les réformes

en cours de la tarification des structures sociales et médico-sociales, font du CPOM un outil pertinent et sollicité de contractualisation avec les autorités compétentes, dont le retour en grâce doit amener chaque gestionnaire à se saisir.

Prenant en compte les dernières évolutions réglementaires, la formation permettra aux

participants d'appréhender les changements internes au gestionnaire dont le CPOM est porteur. Elle proposera des outils et une méthodologie pour concevoir, élaborer, piloter et négocier un CPOM renforçant la place et le rôle de leur structure vis-à-vis des autorités de contrôle et de tarification.

OBJECTIFS

- Acquérir ou approfondir les connaissances du cadre réglementaire du CPOM
- Repérer les enjeux du CPOM dans un contexte de réformes
- S'approprier la méthodologie d'élaboration et de suivi du CPOM

CONTENU

Le cadre réglementaire du CPOM

Le CPOM : un outil de la loi du 2 janvier 2002

Les circulaires définissant les modalités de mise en œuvre du CPOM

Les évolutions législatives et institutionnelles

Point sur les réformes en cours dont le CPOM est l'outil principal

Les enjeux institutionnels du CPOM

De nouveaux modes de relations entre les autorités et le gestionnaire d'établissement

Une meilleure lisibilité de l'activité et de l'organisation de l'établissement

Un cadre budgétaire pluriannuel

Les objectifs et le contenu du CPOM

Les conditions requises pour établir un CPOM

Des orientations cohérentes avec le projet d'établissement et l'environnement de la structure

La déclinaison opérationnelle des projections pour la durée du CPOM

La finalisation du contrat

L'élaboration du CPOM

La définition du périmètre des établissements concernés

La mise en place d'une structure-projet

Les différentes phases d'élaboration

Les orientations stratégiques du CPOM

La définition d'objectifs transversaux et spécifiques

L'élaboration de projections organisationnelles, techniques et financières

Les points sensibles de négociation avec les autorités



**22 & 23 septembre
2016**



Paris



**632 €
par personne**



2 jours



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

Prérequis

Bonne connaissance des modalités de gestion d'un établissement social ou médico-social

PUBLICS

- Administrateurs
- Cadres dirigeants

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques et méthodologiques
- exemples concrets
- présentation d'outils supports réutilisables

INTERVENANTS

- Professionnels du secteur, avec expérience de négociations de CPOM en tant que représentants de l'autorité de contrôle et en tant que gestionnaire

